

# Programme de formation : 2025\_D\_Assurance vie

Crée le 23/12/2024

---

## Public visé par la formation

Les Intermédiaires en assurances

Le décret n° 2018-431 du 1er juin 2018 relatif à la directive sur la distribution des produits d'assurance (DDA) soumet désormais tous les professionnels de l'assurance à une obligation de formation continue de 15 heures par an.

L'obligation de formation continue de la DDA pèse sur tous les intermédiaires : assureurs, gestionnaires sinistres, agents généraux, mandataires, courtiers, mandataires intermédiaires et leurs salariés.

## Prérequis

Aucun

## Objectifs de la formation

Ce programme valide 8 heures en IAS

Maîtriser:

- 1-Cadre général de l'assurance vie et de la prévoyance (75')
- 2-Connaître les assurances décès et mixtes (45')
- 3-les contrats d'assurance-vie et d'assurance-décès (50')
- 4-Specificité des contrats investis en actions et multi supports (45')
- 5-La clause bénéficiaire (65')
- 6- La dépendance (90')
- 7-la fiscalité de l'assurance vie et des opérations de capitalisation (100')
- 8- Evaluation (10')

## Contenus de la formation

Connaitre:

1-Cadre général de l'assurance vie et de la prévoyance

Connaître les principes juridiques de base des contrats de prévoyance en cas de décès, invalidité: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- définir le caractère juridique et les modes de souscription du contrat de prévoyance ;
- comprendre les conséquences d'un non-paiement des primes ;
- définir les rôles des différents intervenants liés au contrat de prévoyance ; assureur, souscripteur, assuré et bénéficiaire.

Connaître les principales techniques de base des assurances vie décès: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- définir ce que sont les tables de mortalité,
- comprendre les types de placement effectués par les assureurs,
- reconnaître les différentes catégories de provisions techniques.

## 2-Connaître les assurances décès et mixtes

À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- définir les formules de base de l'assurance-décès, et leurs extensions de garanties,
- citer les formules de base de l'assurance mixte vie/décès,
- appréhender un produit appliqué de l'assurance-décès : l'assurance-obsèques.

## 3-les contrats d'assurance-vie et d'assurance-décès

À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- définir les notions de contrat d'assurance-vie et d'assurance-décès,
- comprendre le fonctionnement de chaque formule de base de l'assurance-vie,
- expliquer les divers événements pouvant intervenir dans la vie du contrat.

## 4-Specificité des contrats investis en actions et multi supports

À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- caractériser les contrats investis en actions,
- définir leurs formules multisupports et connaître leurs spécificités.

## 5-La clause bénéficiaire

À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- mesurer l'importance de la désignation du bénéficiaire en assurance-vie,
- contourner les pièges liés à la rédaction de la clause bénéficiaire,
- analyser le bien-fondé d'une clause bénéficiaire.

À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- spécifier en quoi les droits du bénéficiaire désigné sont dérogoratoires aux règles successorales, aux régimes matrimoniaux et au droit des créanciers,
- présenter les conséquences d'une absence de bénéficiaire désigné ou d'une nullité de la désignation.

## 6- La dépendance

Connaître la problématique de la dépendance et l'historique de sa prise en charge: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- mesurer le problème de la dépendance dans le contexte économique et démographique français,
- distinguer les principaux critères permettant d'évaluer le niveau de dépendance.

Connaître l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA): À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- resituer l'APA dans son contexte historique,
- caractériser ses moyens et sa finalité,
- décrire la procédure d'attribution.

Connaître les assurances garantissant le risque de dépendance: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- distinguer les principaux contrats susceptibles d'assurer le risque de dépendance,
- décrire le fonctionnement d'un contrat individuel dépendance.

## 7-la fiscalité de l'assurance vie et des opérations de capitalisation

Connaître la fiscalité afférente aux primes et aux produits d'assurance-vie: À l'issue de cette

session de formation, vous serez capable de :

- définir la fiscalité applicable aux primes d'assurance-vie,
- présenter les règles d'imposition des produits d'assurance-vie.

Connaître la fiscalité des opérations de capitalisation et de l'assurance-vie: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- définir la fiscalité des bons ou contrats de capitalisation,
- décrire le régime fiscal de l'assurance-vie concernant les droits de succession et l'impact de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) sur l'assurance-vie et les bons ou contrats de capitalisation.

Connaître les modalités de versement des prestations et la fiscalité des contrats d'assurance vie: À l'issue de cette session de formation, vous serez capable de :

- définir les prestations versées au terme d'un contrat d'assurance-vie,
- détailler le régime fiscal des versements sur le contrat, des gains issus de ce contrat et des prestations versées à son terme.

## **Moyens et méthodes pédagogiques**

Formation en E-Learning sur plateforme MOS CHORUS avec micro-ordinateur ou tablette avec connexion internet

Quizz de contrôle

Bibliothèque de notes et informations

Accompagnement pédagogique au téléphone et par mail Emilie DELMAS (06 67 34 29 38 ; [contact@lcpformation.fr](mailto:contact@lcpformation.fr) ou [emilie.delmas@lcpformation.fr](mailto:emilie.delmas@lcpformation.fr)).réponse sous 72 heures maximum

Assistance technique : 2 solutions :

- Grâce au bouton assistance présent sur votre plateforme e Learning
- Par mail : [emilie.delmas@lcpformation.fr](mailto:emilie.delmas@lcpformation.fr)

Réponse sous 72 heures maximum

## **Évaluation de la formation / Validation de la formation**

Validation de la formation par un Quiz final de pour chaque thème abordé avec minimum 70% de bonnes réponses en E-Learning

Attestation individuelle de fin de formation

## **Durée de la formation et modalités d'organisation**

La durée de la formation est de 08 heures

Nombre de participants illimité

Accessibilité aux personnes handicapées : module se déroulant en distanciel soit à partir de son domicile soit son poste de travail sur un ordinateur ou tablette ou smartphone avec connexion internet suffisante